

PETITION ORDINAIRE 3116

Intitulé de la pétition :

Pétition pour Limiter la Durée de l' "Ordre de Justification" dans les Dossiers des Fonctionnaires ou Employés

Texte de la pétition :

À qui de droit,

Nous, soussignés, soumettons respectueusement cette pétition pour aborder une question cruciale concernant la rétention injuste et indéfinie des ordres de justification dans les dossiers personnels des fonctionnaires ou employé/e/s. Nous plaçons en faveur d'une limitation de deux ans pour que de tels ordres soient conservés dans le dossier d'un individu, après quoi ils devraient être automatiquement supprimés.

1. **Protection Contre les Conséquences Injustes** : Tout comme il existe des limitations sur les accusations criminelles et les sanctions gouvernementales, il est impératif de protéger les employés des préjudices induits par la rétention prolongée de l' "Ordre de Justification." Ces ordres ne devraient pas avoir le pouvoir de ternir une carrière indéfiniment en raison de malentendus ou d'un manque de compréhension par les supérieurs.
2. **Prévention du Harcèlement et de la Discrimination** : L'absence d'un délai fixe pour éliminer ces ordres des dossiers personnels crée une faille qui peut être exploitée pour harceler les employés, propager de fausses rumeurs et favoriser la discrimination parmi les fonctionnaires gouvernementaux. En imposant une limite de deux ans, nous visons à prévenir de tels abus et à protéger les droits et la réputation des individus.
3. **Préservation de l'Équité et de la Réhabilitation** : Limiter la durée de validité des documents d'accusations dans les dossiers personnels des employés permet de garantir l'équité en offrant une opportunité de réhabilitation. En accordant une période déterminée pour ces documents, les individus ont la possibilité de démontrer leur évolution, leur amélioration et leur capacité à surmonter les erreurs passées, favorisant ainsi un environnement professionnel plus juste et propice à la croissance personnelle.
4. **Protection de la Vie Privée et de la Dignité** : Maintenir des accusations indéfiniment dans les dossiers personnels peut porter atteinte à la vie privée et à la dignité des employés, créant un fardeau émotionnel et professionnel permanent. En limitant la durée de validité de ces documents, on protège non seulement l'intégrité des individus concernés, mais on favorise également un climat de confiance et de respect au sein de l'organisation, encourageant ainsi un meilleur engagement et une productivité accrue.
5. **Protection de l'Environnement**: La suppression régulière et appropriée des fichiers sur les ordinateurs peut contribuer de manière significative à la réduction des émissions de carbone. En effet, en éliminant les données inutiles ou obsolètes, les entreprises et les individus peuvent réduire la quantité d'énergie nécessaire pour stocker et maintenir ces fichiers, ce qui se traduit par une diminution de la consommation d'électricité et, par conséquent, des émissions de carbone associées à la production d'énergie. Cette pratique non seulement libère de l'espace de stockage

précieux, mais elle contribue également à une empreinte carbone plus faible, soutenant ainsi les efforts de durabilité et de responsabilité environnementale.

6. **Protection du bien-être des employé/e/s et fonctionnaire:** Ignorer le bien-être des employés en exigeant des justifications écrites pouvant nécessiter l'intervention d'avocats a un impact financier et émotionnel considérable sur ces derniers. Cette pratique non seulement engendre des coûts supplémentaires liés à la consultation juridique, mais elle crée également un fardeau émotionnel en exposant les employés à un stress et une anxiété accrus. En outre, cette approche peut être perçue comme une forme de pression basée sur des hypothèses sans preuve concrète, sapant ainsi la confiance et le bien-être des employés au sein de l'organisation.

Nous exhortons les autorités compétentes à promulguer des réglementations établissant un calendrier clair pour la rétention de l'ordre de justification dans les dossiers personnels, en le limitant à deux ans. Cette mesure favorisera l'équité, la transparence et la responsabilité au sein de la fonction publique tout en protégeant les employé/e/s des répercussions injustifiées. Nous vous remercions de prendre en considération cette pétition et de prendre des mesures pour résoudre cette question pressante qui affecte le bien-être et l'intégrité professionnelle des fonctionnaires et employés.

Avec mes meilleures salutations,

Lynn Kremer et fonctionnaires concerné/e/s

Dépôt: le 19 mars 2024 à 17:37

Pétitionnaire: Madame Lynn Kremer